

traditionnelles se fait en groupe; l'enseignant lit les histoires aux élèves (qui peuvent suivre en même temps sur des feuilles imprimées).

Notions et concepts : Au choix de l'enseignant. Ce dernier, selon le niveau et le type de classe, peut mettre l'accent sur les notions grammaticales et les concepts de rédaction vus en classe au moment du projet (la phrase simple, les temps de verbes, etc.).

FRANÇAIS LANGUE D'ENSEIGNEMENT :

Ce projet fait appel aux trois compétences à développer dans le cadre du programme de français langue d'enseignement du MELS.

Compétences disciplinaires :

- 1) Lire des textes variés.
- 2) Écrire des textes variés.
- 3) Communiquer oralement.

Composantes visées par les compétences disciplinaires :

Compétence 1 :

- Construire du sens à l'aide de son bagage de connaissances et d'expériences.
- Utiliser le contenu des textes à diverses fins.
- Réagir à une variété de textes lus.
- Utiliser les stratégies, les connaissances et les techniques requises par la situation de lecture.

Compétence 2 :

- Recourir à son bagage de connaissances et d'expériences.
- Exploiter l'écriture à diverses fins.
- Utiliser les stratégies, les connaissances et les techniques requises par la situation d'écriture.
- Évaluer sa démarche d'écriture en vue de l'améliorer.

Compétence 3 :

- Partager ses propos durant une situation d'interaction.
- Réagir aux propos entendus au cours d'une situation de communication orale.

Critères d'évaluation :

Évaluation de la 1re compétence disciplinaire :

- Extraction des éléments d'information explicites et implicites pertinents.
- Expression de sa propre interprétation d'un texte.
- Efficacité des stratégies de compréhension utilisées.

Évaluation de la 2e compétence disciplinaire :

- Organisation appropriée du texte.
- Formulation adéquate.
- Respect des contraintes de la langue.
- Efficacité des stratégies de rédaction utilisées.

Évaluation de la 3e compétence disciplinaire :

- Réactions témoignant d'une écoute efficace.
- Clarté des formulations utilisées.
- Efficacité des stratégies utilisées.

Compétences transversales :

- Mettre en œuvre sa pensée créatrice.
- Exercer son jugement critique.
- Résoudre des problèmes.
- Exploiter l'information.
- Communiquer de façon appropriée.
- Se donner des méthodes de travail efficaces.

FRANÇAIS LANGUE SECONDE (OU ACCUEIL) :

Ce projet fait appel aux deux compétences à développer dans le cadre du programme de français langue seconde (accueil) du MELS.

Compétences disciplinaires :

- 1) Interagir en français.
- 2) Se familiariser avec la culture de son milieu.

Composantes visées par les compétences disciplinaires :

Compétence 1 :

- Adapter sa communication aux caractéristiques de la situation et à ses intentions, tant à l'oral qu'à l'écrit.
- Comprendre le sens d'un texte lu, vu ou entendu à partir d'éléments d'information explicites et implicites en prenant appui sur son bagage de connaissances et d'expériences.
- Réagir à un texte lu, vu ou entendu lors d'interactions variées.
- Produire des textes variés dans diverses disciplines en prenant appui sur son bagage de connaissances et d'expériences.

Compétence 2 :

- Prendre conscience de la diversité culturelle.

Critères d'évaluation :

Évaluation de la 1re compétence disciplinaire :

- Démonstration de sa compréhension globale d'un texte lu, vu ou entendu.
- Production orale ou écrite d'un texte conforme à l'intention.
- Compréhension du sens des consignes d'une tâche à accomplir.
- Utilisation de stratégies qui favorisent l'interaction, la compréhension et la production à l'oral et à l'écrit.

Évaluation de la 2e compétence disciplinaire :

- Participation à la vie de la classe.

Compétences transversales :

- Mettre en œuvre sa pensée créatrice.
- Exercer son jugement critique.
- Résoudre des problèmes.
- Exploiter l'information.
- Communiquer de façon appropriée.
- Se donner des méthodes de travail efficaces.